



PRECISION

Marsnac info, journal municipal
d'information
Directrice de la publication :
Anne-Marie Rosé
Coordination de la rédaction :
P.Crépin, T.Stéfanon avec la
participation des commissions
municipales et des associations
Création et mise en page :
P.Crépin
Tirage : 1600 ex
Distribution : par nos soins
Papier entièrement recyclé
Impression : Sorep Albi
Dépôt légal en cours

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h
mercredi : 8h30 - 12h
vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 16h
samedi : 9h - 12h

Tél 05 63 55 40 47
Fax 05 63 53 10 15
mairie-marssac@wanadoo.fr
www.mairie-marssac.org

[sommaire]

Maisons fleuries : remise des prix	p 3
Opération un enfant, un arbre	p 3
Les travaux sur notre commune	p 4 & 5
Les distributeurs du Marsnac Info	p 6
Dossier : les relais de quartier	p 6 à 10
Conseil Municipal Jeunes	p 10
Cérémonie du 11 novembre un peu particulière	p 11
Les résultats de l'élection des parents d'élèves	p 11
Les conseils du facteur	p 12
Marché de Noël du comité des fêtes	p 13
Tennis Club Marssacois	p 13
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 14 à 18
La boule Marssacoise	p 18
Mélodie N'Sol	p 18
Le Club des Aînés	p 19
Récompense pour l'école de foot	p 19
La parole à "Bien vivre"	p 20
Numéros utiles	p 20
Repas de quartier	p 21
Lo canton occitan	p 22
Stage Espace Harmonie	p 22
Etat Civil	p 22
Concert de Noël	p 23
Loto de Lous Baroudaires	p 23
De la pub pour le marché	p 23
Invitation au repas des Aînés	p 24



Donner votre point de vue,
proposer ou animer des
rubriques... contactez
Pascal Crépin
06 37 74 30 54
pascal.crepin@wanadoo.fr
ou
Thierry Stéfanon
06 23 87 24 98
thierry.stefanon@wanadoo.fr



Concours des maisons, balcons fleuris et jardins 2010 : une remise des prix très conviviale.



Les amoureux de la petite plante et des légumes se sont donné rendez-vous, vendredi 15 octobre en fin de soirée en mairie pour la remise des prix de la 3^{ème} édition du concours des maisons, balcons fleuris et jardins potagers.

La commission fleurissement et cadre de vie animée par Isabelle Vilas et Isabelle Nespoulous, Christelle Suau, Bruno Doré, Gilbert Roche a chaleureusement accueilli tous les participants du concours. Elle leur a proposé dans un premier temps un court diaporama des différentes propriétés retenues pour le concours ; 35 maisons choisies pour leur aménagement extérieur de qualité, leur variété de plantes et fleurs, leur potager bien tenu.

Un deuxième temps a été consacré à la remise des prix :

Catégorie Maisons :

- 1^{er} prix : Mr et Mme Pignol - rue de plaisance
- 2^{ème} prix : Melle Théron - impasse du meyre
- 3^{ème} prix : Mme Beutes - rue du port

Catégorie balcons fleuris :

- 1^{er} prix : Mr et Mme Lagasse - rue de Florentin
- 2^{ème} prix : Mme Rigaud - rue du port
- 3^{ème} prix : Mr et Mme Galau - Tourseilles bas

Catégorie jardin potager :

- 1^{er} prix : Mr et Mme Rayssac - place de la ville vieille
- 2^{ème} prix : Mr et Mme Demarchi - Le Bouisset
- 3^{ème} prix : Mr et Mme Boem - rue G. De Lapérouse

Les premiers de chaque catégorie se sont vus offrir un arbre fruitier (prunier reine-claude), les seconds un rosier (de type opalia), les troisièmes un ouvrage sur le jardinage.

La commission a également voulu récompenser tous ceux qui œuvrent pour l'embellissement du cadre de vie de Marssac et a remis à chaque participant retenu pour le concours un petit sachet comportant des fleurs annuelles (pensées) et une vivace.

Les prix décernés ont été intégralement financés grâce à un partenariat avec le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne de Marssac (230 euros). Les élus de la commission les remercient pour leur désormais fidèle participation.

Le troisième temps de la soirée a permis à chacun de partager le verre de l'amitié en évoquant bien évidemment des histoires de fleurs ou de jardins ... Une soirée conviviale, aux dires des participants.

Les membres de l'équipe fleurissement et cadre de vie.

Un enfant, un arbre (rappel)

La municipalité organise, comme en 2009, une opération citoyenne dénommée "Un enfant, un arbre", le **samedi 20 novembre prochain, à 10 heures en mairie.**

Cette opération concerne tous les enfants accueillis au sein d'un foyer marssacois entre le **1^{er} novembre 2009 et le 30 octobre 2010.**

Chaque enfant deviendra le parrain d'un arbre planté et offert



par la commune de Marssac/Tarn .

Un petit écriteau, portant son prénom sera apposé sur l'arbre planté.

Les parents concernés recevront

prochainement un courrier les invitant à participer à cette démarche.



Les travaux sur notre commune



Rénovation des voies

Comme prévu l'entreprise Eurovia a entrepris les travaux de reprise d'enduit superficiel dans les rues des Mimosas, des Myosotis, de Plaisance, Pablo Picasso ainsi que sur la route de Rouffiac et impasse de la tuilerie.



Stade Désiré Gach : bientôt un nouveau portail

Les travaux de régie pour la mise en place du nouveau portail du stade ont commencé fin septembre. Après les travaux de dépose de l'ancien portail et du guichet, nos agents ont

entrepris le bâti des poteaux de soutien. Tout est prêt maintenant pour recevoir le futur portail qui sera posé le mois prochain. La municipalité remercie l'entreprise Hermet qui a fourni gracieusement les matériaux de construction des poteaux.



Un garage à vélo au dojo.

Les associations utilisatrices du dojo nous en avaient fait la remarque : il manquait un garage à vélo pour les pratiquants des deux roues. Le voilà tout frais fabriqué par nos agents et installé sur le site. Gageons qu'il fera aussi le bonheur des nombreux enfants qui fréquentent l'aire de jeux toute proche.



Abribus : rénovés pour mieux abriter

Plusieurs abribus ont été vandalisés au cours de l'année dernière sur notre commune. Nous avons, pendant un temps, espéré pouvoir les remplacer rapidement dans le cadre d'un marché passé par le service transport de la Communauté d'Agglomération. Ce marché tardant à se conclure, nous avons décidé de leur remise en état avant l'arrivée de l'hiver. Le premier concerné est celui de la rue des Mimosas où enfants et plus grands seront désormais mieux protégés de la pluie et du vent. D'autres travaux sont programmés sur l'abribus de l'arrêt des Trincades.



Le terrain de Bi-cross à nouveau praticable

Il n'a pas fallu longtemps aux jeunes amateurs de bi-cross pour retrouver le chemin de l'ancien terrain de bi-cross qui a refait surface suite à l'incendie de cet été.

Afin de le rendre praticable sans risque, les agents municipaux ont faucardé les abords et des panneaux vont être installés pour rappeler les règles de prudence en proximité de la voie ferrée.

Rappelons aussi que la pratique du bi cross sur ce terrain, tout comme la pratique du skate sur l'aire à côté, est réglementée par un arrêté municipal. La mairie décline toute responsabilité en cas de non respect des règles de cet arrêté.



Les distributeurs du Marssac Info



Il ne manquait pas grand monde à la réunion des distributeurs du Marssac info qui a eu lieu le 8 octobre. Nos deux élus, Thierry MALLÉ et Thierry STÉFANON, ont d'abord fait le point sur les différentes étapes de la production du

journal, de sa conception par Pascal CREPIN à sa livraison aux distributeurs. Puis l'ensemble des participants a échangé sur l'organisation des tournées et la distribution dans les quartiers. Cette soirée fut aussi l'occasion d'accueillir Monsieur

Jean-Louis CASTANER qui s'est porté volontaire pour la distribution du Marssac Info, suite à l'appel passé dans le journal de Septembre. Bienvenu à lui et merci à tous.

Nos relais de quartier

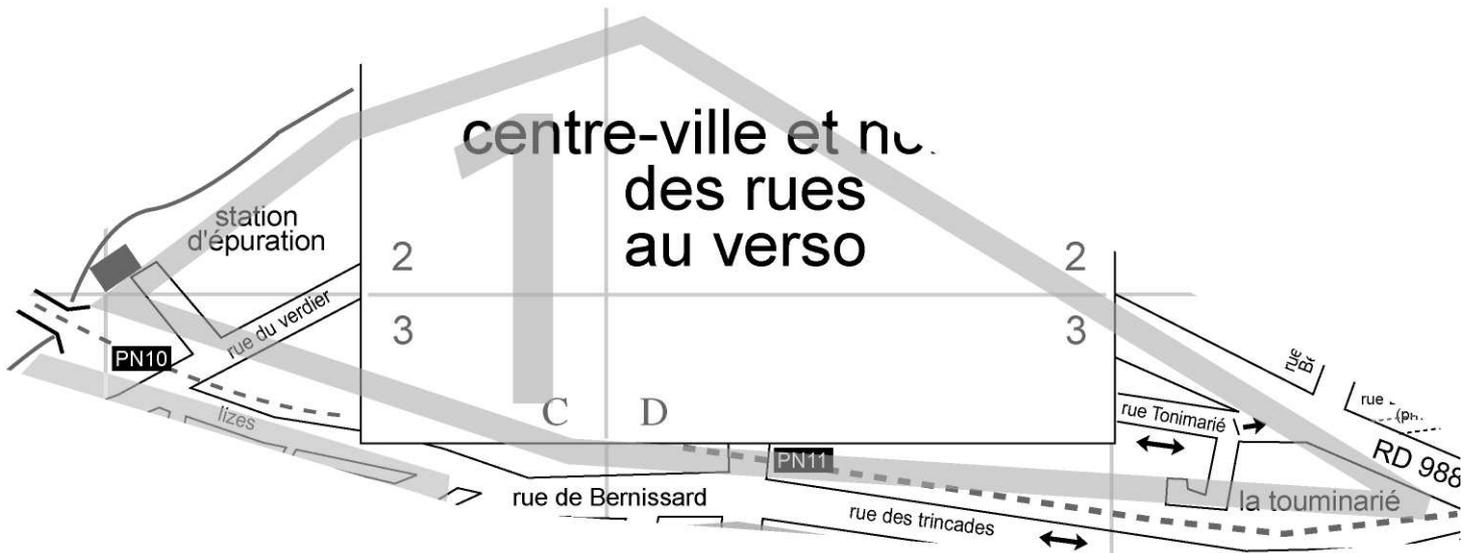
Plusieurs relais de quartier sont aussi des distributeurs acharnés du Marssac Info. Et ils ont été nombreux, ce soir là, à nous faire remarquer que beaucoup de nouveaux marssacois sont arrivés sur la commune depuis 2 ans mais que, pour la plupart, ils ne connaissent pas les relais de quartier. Aussi les avons-nous écoutés lorsqu'ils nous ont suggéré de publier à nouveau une information dans le journal sur ces bénévoles à

l'écoute de leur quartier et relais auprès de la municipalité.

Nous les remercions à nouveau d'accepter, comme ils le font, de prendre de leur temps pour se mettre à la disposition des autres.

RELAIS DE QUARTIER
AU COEUR DE MARSSAC

Secteur 1 Centre ville



Relais de quartier



AVISSE Olivier
06 01 96 19 52



GUILHEM Jean
06 63 67 58 18

Suppléants



MIALHE Xavier
05 63 47 77 18



CAMEL Jean Louis
06 70 17 30 04

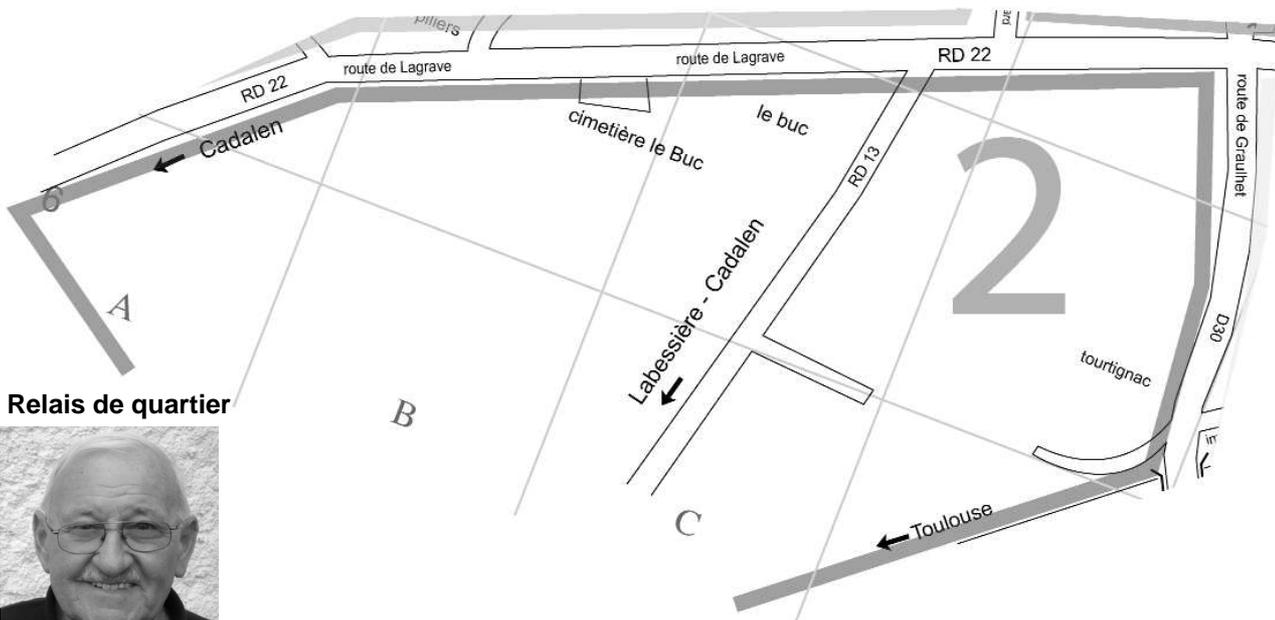


COMBRE Yves-Roger
05 63 53 21 76



LO Catherine
06 32 88 77 23

Secteur 2 Le Buc/Tourtignac

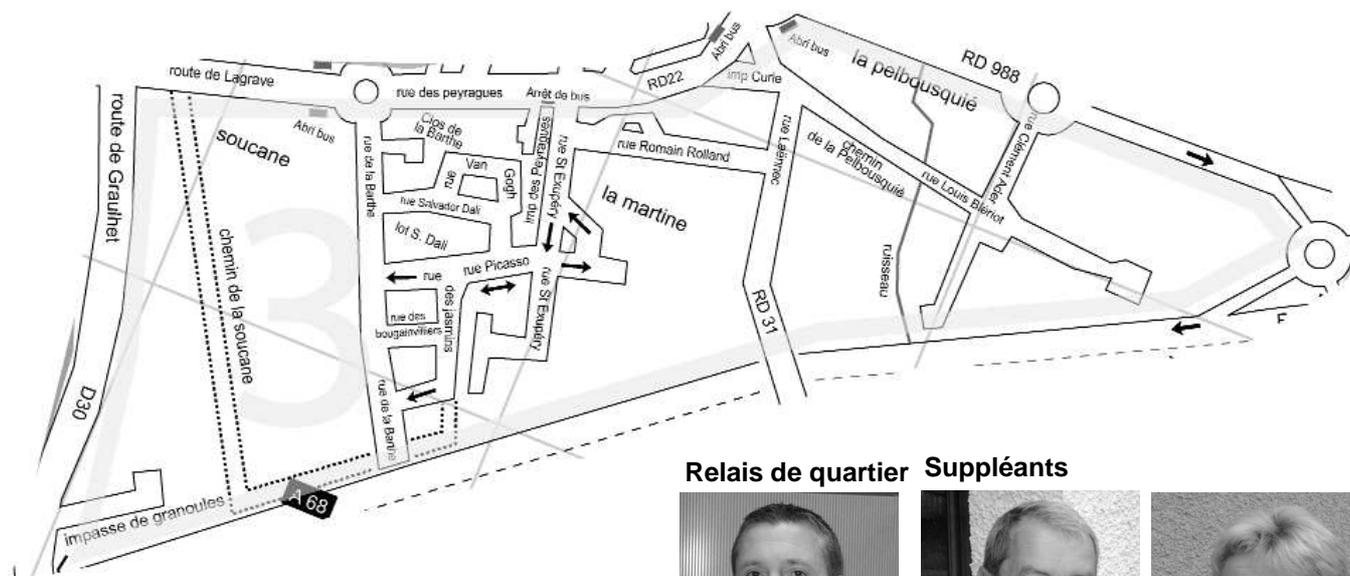


Relais de quartier



PECH Roger
05 63 55 42 75

Secteur 3 La Martine/Soucane/Pelbousquié



Relais de quartier Suppléants



REDELSPERGER
Olivier
06 18 50 76 87

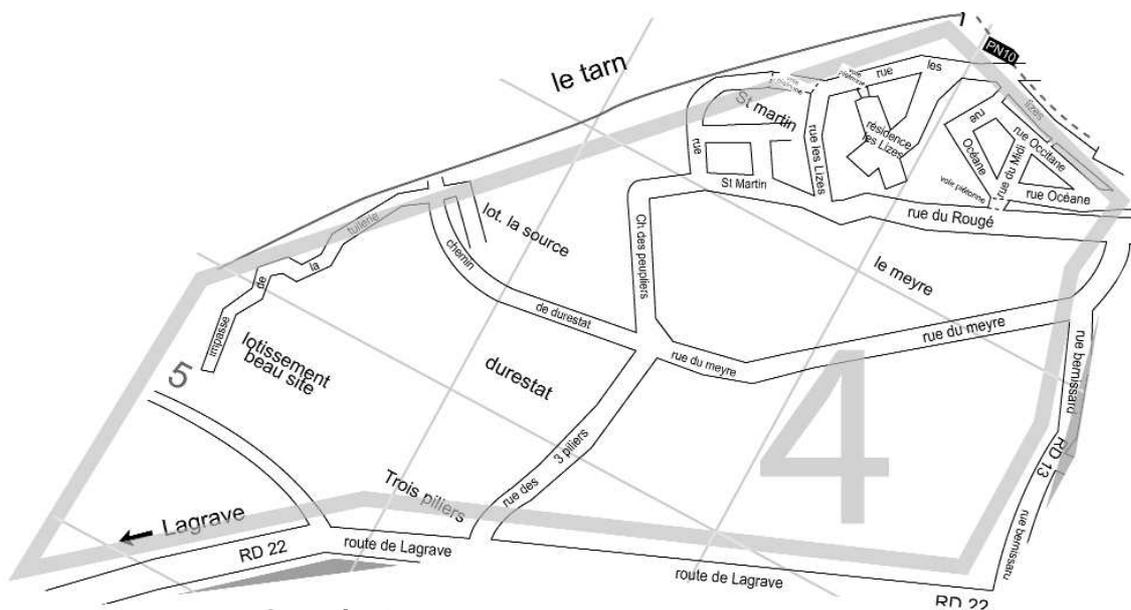


DE SEQUEIRA
Fernand
05 63 53 18 16



SAN Annie
05 63 53 21 20

Secteur 4 Les Lizes/St Martin/La Source/Durestat/Beau site



Relais de quartier



CINTAS Marie Line
05 63 53 23 12

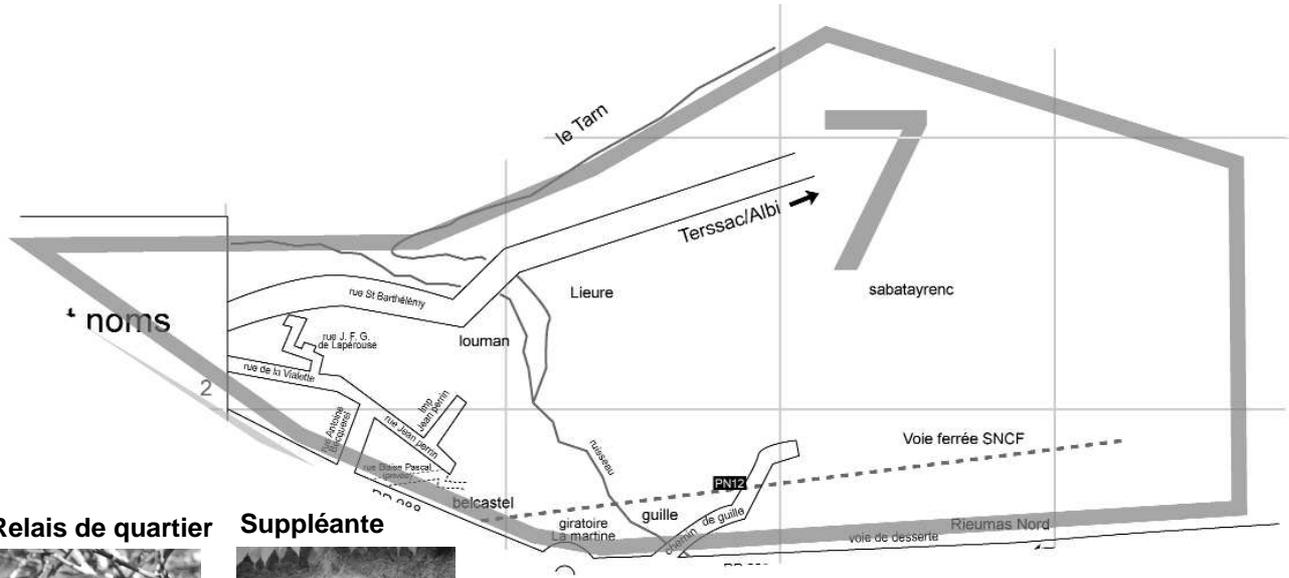
Suppléante



ALARY Sylvie
05 63 55 46 16



Secteur 7 Viallette/Rieumas/St Barthélémy/Guille



Relais de quartier



ORTIGOSA Joseph
06 31 37 78 08

Suppléante



FERRIERE Charlotte
05 63 55 40 41

Conseil Municipal Jeunes : retour sur le "grand jeu" et préparation des élections



Le Conseil Municipal Jeunes s'est réuni le mardi 14 septembre pour dresser le bilan de l'après-midi "Grand jeu" proposé à l'école.

De l'avis de tous, préparer et organiser une telle après-midi a été particulièrement intéressant et enrichissant. Le jeu a été une réussite et tout le monde a apprécié de partager le goûter qui a suivi.

Nous avons ensuite parlé de notre dernier projet "les Toutounettes". Le principe est simple : il s'agit d'installer des Toutounettes pour que les propriétaires des chiens puissent

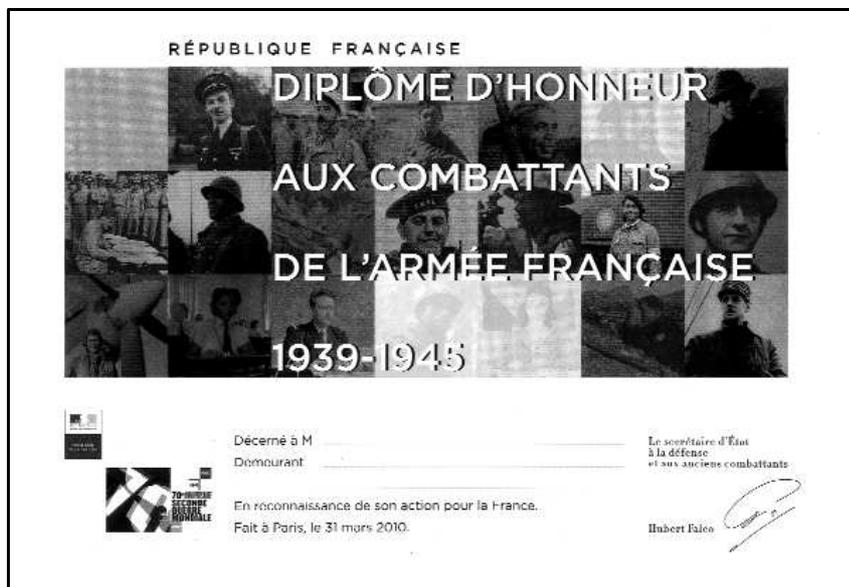
ramasser les déjections de leur animal. Nous avons choisi pour cela 5 emplacements au centre du village.

Enfin nous commençons à préparer les élections du prochain Conseil Municipal Jeunes qui se dérouleront au mois de décembre prochain.



11 novembre 2010 : une cérémonie un peu particulière

La commémoration de l'armistice de la Grande Guerre sera célébrée le 11 novembre 2010 à 11H30 au monument aux Morts de notre commune. Cette cérémonie fera aussi l'objet de la remise de diplômes d'honneur aux combattants de la Guerre de 39-45.



En effet l'Etat français a souhaité pour le 70^{ème} anniversaire de l'arrêt des combats et de l'appel du Général De Gaulle, honorer ses anciens combattants au niveau local. Cette célébration sera un moment privilégié pour le devoir de mémoire vis-à-vis des générations qui ont vécu ces deux Grandes Guerres du XX^{ème} siècle.

Un vin d'honneur sera servi à la Mairie à l'issue de la cérémonie.

Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

C'est avec un taux de participation assez bon (environ 40%) que les 426 parents de l'école de Marssac se sont prononcés lors de l'élection de leurs représentants au sein du Conseil d'Ecole. Il n'y a pas eu de surprise lors du dépouillement puisque seule notre liste, sous la bannière FCPE, était présente lors de ce scrutin.

Le Conseil d'Ecole se réunit au moins une fois par trimestre :

- Il vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école,
- Il délibère sur les questions d'aménagement du temps scolaire et d'organisation d'activités de soutien,
- Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et de la communauté scolaire,
- Il donne son accord pour l'organi-

sation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles.

En tant que représentants des parents d'élèves nous facilitons les relations entre les parents et les personnels. Nous pouvons intervenir auprès de madame la Directrice pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, nous sommes tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont nous pouvons avoir connaissance.

Voici la liste des parents élus :
EUDIER Magali, MERCH Valérie, SUAUX Christelle, NEUVILLE Philippe, ATRAX Anne, TOUERI Cédric, RESPAUD Caroline, GIROUNIS David, NAVARRO Line, MAGNON Hélène, TRONCI Claudine,

SIGAL Sandrine, BESSAC Muriel, LAFUMA Claude, LYCZKO Nathalie, VERLHAC DAUSSE Alexandra, PIGASSE Florence, BRUGIROUX Muriel, CAMARA Tamba, BOSC Sébastien.

Nous préparons un trombinoscope que nous ferons passer aux parents de l'école.

Nous sommes à votre disposition
Contact : 06 60 28 93 41
fcpe.marssac@laposte.net

A bientôt



Pour un courrier bien distribué, suivez les conseils de votre facteur

1^{ère} étape : le tri du courrier par la poste

Le tri du courrier est automatisé. Pour qu'il soit pleinement efficace il faut "faciliter" la tâche de la machine qui va lire l'adresse inscrite sur l'enveloppe.

Il faut donc qu'elle soit libellée de façon très exacte :

Prénom - Nom
N° apt / étage / couloir / escalier
Entrée / Bat / Immeuble / Résidence
N° et nom de la voie
Lieu dit
Code postal et localité

Et n'oubliez pas :

- Ecrivez bien distinctement les 5 chiffres de votre code postal
- Ecrivez en majuscule l'ensemble de l'adresse en précisant bien le nom de la ville, la voie ou le lieu-dit.
- Ne mettez jamais de virgule

après le numéro de rue

- Ecrivez votre adresse sur 6 lignes maximum
- Précisez votre adresse expéditeur au dos de l'enveloppe ou au recto en haut à gauche

2^{ème} étape : la distribution dans les boîtes aux lettres

Là aussi, facilitons le travail de notre facteur (ou de son remplaçant) en faisant figurer sur la boîte

aux lettres les noms et prénoms de tous les habitants de la maison. Et n'oublions pas non plus d'installer la plaque indiquant le numéro de la maison dans la rue.

Pour ceux qui ne l'ont pas, il suffit de s'adresser à la mairie pour l'obtenir.

De son côté la municipalité doit veiller à ce que toutes les voies soient bien dénommées et numérotées.

Et si, malgré tout vous rencontrez des problèmes, la poste met un service à votre disposition au 36-31.

POUR VOTRE COURRIER

ADRESSE BIEN PRÉSENTÉE, COURRIER BIEN DISTRIBUÉ



Une adresse bien présentée permet de distribuer votre courrier dans les meilleures conditions.

Afin de vous faire bénéficier d'un service plus rapide et plus fiable, je me permets de vous donner quelques conseils sur cette carte.

Pour aider à diffuser votre adresse bien présentée à vos correspondants, des cartes postales gratuites sont à votre disposition dans votre bureau de Poste.

Merci par avance

Votre facteur

LA POSTE

Changements prévus dans les tournées

Attention : La Poste met en place à partir du 16 novembre une nouvelle organisation des tournées sur le secteur du 81150. Cela entrainera pour certains habitants un changement dans les horaires de distribution du courrier. Renseignez vous auprès de votre facteur.



Marché de Noël du comité des fêtes

A l'approche de la magie de Noël, les petits Lutins du Comité des Fêtes de Marssac, organisent **le SAMEDI 11 DÉCEMBRE 2010 de 10h00 à 19h00 le MARCHÉ DE NOËL**

Cette manifestation se déroulera sur la Grande Place du Barry, revêtue des illuminations féériques de Noël (si mauvais temps... repli dans la salle des fêtes) et entourée par une multitude d'exposants proposant des produits liés aux traditions des fêtes de fin d'année.



Tout au long de cette journée, vous trouverez des gourmandises (châtaignes, crêpes, vin chaud), la boîte aux

lettres géante du Père Noël qui recueillera les lettres des enfants des écoles (communication aux écoles), une ambiance musicale (chorale, groupes), des activités

ludiques et des ateliers de création gratuits pour les enfants. Le Père Noël nous rendra visite !
Restauration le midi :
TARTIFLETTE GÉANTE

Alors à très bientôt et venez nombreux fêter Noël, se rencontrer et partager ce moment convivial et voir, qui sait, les

petits lutins du Comité des Fêtes ! A ne pas douter... ce marché de Noël se déroulera comme d'habitude dans une atmosphère conviviale !

TENNIS CLUB MARSSACOIS

Nouvelle saison pour le tennis club de marssac inscrite cette année en Coupe du Tarn, Challenge Cathare, Trophée Caisse d'Épargne grâce à un noyau dur de joueurs de Florentin et de Marssac qui ont amené l'équipe jusqu'en demi finale en 2010.

Les groupes et les dates des compétitions sont visibles sur le site internet fft.tarn rubrique gestion sportive et l'espace du licencié pour consulter votre classement, palmarès ou imprimer votre licence.

Pour les débutants il y a les tournois de Cadalen (Avril), Aussac (juillet, août et septembre) qui se déroulent dans une ambiance sympathique et ouverts aux non-licenciés, ainsi que celui de Castelnaud de Lévis en septembre pour les licenciés de NC à 15/5.

Cette année nous étions présents au forum des associations où l'équipe a été récompensée par la Mairie pour son esprit de convivialité.

Nous attendons encore des joueurs, même débu-

tants, pour renforcer l'équipe, un entraînement ouvert à tous est prévu le jeudi à la salle de Florentin à partir de 18h30.

En loisir la carte annuelle est à 20 euros d'octobre 2010 à septembre 2011 (changement des clés le 30 octobre). Pour les licenciés l'adhésion est à 40 euros (à savoir que la fft prélève 20 euros pour chaque licence).

Vous pouvez aussi consulter le panneau d'affichage en face des courts qui vous informe des dates de tournois et la liste des joueurs.

Le compte rendu de l'assemblée générale est également disponible.

Pour de plus amples renseignements contactez :
M. HETTINGER, Président, au 06.07.96.45.82
M. AUDREN, Trésorier, au 06.03.83.23.23 ou 05.63.56.61.75



**- CONSEIL MUNICIPAL -
Séance du vendredi 09 juillet 2010
Ouverture de séance à 20 h 30**

L'an deux mille dix et le vendredi neuf juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire ;
Bruno DORÉ, Bruno LADOUCKETTE, Lydie PICARONIE,
Anne ROUMEGAS-PORCHE, Adjoint ;
Dominique FERRIERE, Thierry MALLÉ, Philippe
NEUVILLE, Gilbert ROCHE, Christelle SUAU, Isabelle
VILAS, Jean-François VINCENT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Jean BANQUET représenté par Isabelle VILAS
Véronique BOSC représentée par Christelle SUAU
Pascal CRÉPIN représenté par Bruno LADOUCKETTE
Cendrine GATUMEL représentée par Philippe NEUVILLE
Christiane GELIS représentée par Thierry MALLÉ
Jean-Charles NEHR représenté par Jean-François
VINCENT
Isabelle NESPOULOUS représentée par Gilbert ROCHE
Jean-Pierre PUJOL représenté par Anne-Marie ROSÉ
Thierry STEFANON représenté par Dominique FERRIERE

Absent : Jean-Marc WISNIEWSKI
Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE
Date de convocation : 05 juillet 2010

ORDRE DU JOUR :

Urbanisme

1. Transfert de voie dans le domaine public de la commune : Zone de la Pelbousquié

Travaux

- Dissimulation des réseaux haute et basse tension rue des Peyragues

Finances

2. Reversement des excédents du budget assainissement à la C2A

3. Admission en non valeur

4. Convention de mise à disposition de services entre la C2A et la commune

Service social

- Nomination d'un nouveau délégué titulaire au CCAS

Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Elle demande si les élus ont des observations à émettre concernant le compte-rendu du Conseil

Municipal du 12 avril 2010 qui leur a été transmis en même temps que la convocation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame Anne ROUMEGAS-PORCHE fait savoir aux membres du conseil que le tirage au sort des jurés en vue de la préparation de la liste du jury 2011 a eu lieu avant la séance du conseil, conformément aux articles 259 à 267 du Code de procédure pénale, et de l'arrêté préfectoral en date du 29 mars 2010.

La règle étant de procéder au tirage au sort du triple des besoins en jurés d'assises, 5 personnes ont été tirées au sort sur la commune de Terssac et 4 personnes sur la commune de Marssac.

1 - TRANSFERT DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE : ZA LA PELBOUSQUIE

Madame le Maire propose de reprendre la délibération prise au conseil du 12 avril concernant le transfert dans le domaine public des parcelles 92, 93,94 et 95 de la ZA de la Pelbousquié. En effet ce transfert entraîne la perte de la numérotation de chaque parcelle ce qui aurait pour conséquence d'alourdir la procédure en cas de vente ultérieure.

Elle propose donc par la présente délibération de n'intégrer dans le domaine public que la parcelle ZL 94 qui constitue la voirie :

Par acte notarié en date du 23 novembre 2006, la SEM 81 a cédé à la Commune de Marssac sur Tarn, les parcelles suivantes, situées dans la Zone d'Activités de La Pelbousquié :

- ZL n° 92 (transformateur) d'une superficie de 22ca
- ZL n° 93 (station de refoulement) d'une superficie de 18ca
- ZL n° 94 (voirie) d'une superficie de 44a 84ca
- ZL n° 95 (réserve incendie) d'une superficie de 2a 63ca

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE de transférer dans le domaine public de la Commune la parcelle ci-dessous référencée :

- ZL n° 94 constituant de la voirie, d'une superficie de 44a 84ca

La présente délibération sera transmise au service du cadastre pour mise à jour.

TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RÉSEAUX

Programme Article 8

Monsieur Bruno DORE, adjoint à l'urbanisme et aux travaux, rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn a mis sur pied un programme annuel de dissimulation de réseau dénommé Article 8. Chaque année le S.D.E.T. réalise des travaux pour le compte des collectivités, à charge pour celle-ci de participer à



hauteur de 30 % du montant H.T des travaux. Il indique que la municipalité a fait appel au service technique du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (S.D.E.T) pour l'étude de la dissimulation HTA/BT Rue des Peyragues. Après une visite sur le terrain et l'étude du projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 130 000,00 euros H.T, maîtrise d'œuvre comprise. La participation de la commune serait donc de 39 000 euros H.T c'est-à-dire 30 % du montant H.T des travaux. Le S.D.E.T. appellera simultanément la participation de la commune et celle d'ERDF qui participe à hauteur de 40 % du montant H.T des travaux. Il prendra à sa charge les 30 % restant à couvrir et se charge de récupérer la TVA.

Considérant ces éléments, il propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energie du Tarn pour la réalisation de cette opération dans le cadre du programme Article 8 2010.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition qui lui est faite,
- AUTORISE son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives qui se rapporteront à cette opération.

Monsieur Bruno DORÉ rappelle par ailleurs que la convention de 3 ans pour l'entretien de l'éclairage public signée entre le SDET, la commune et l'entreprise ESCAFFIT arrive à son terme en septembre. Compte tenu du transfert de compétences intervenu au 1er janvier 2010, c'est la C2A et non plus la commune qui sera signataire de la future convention ce qui ne devrait cependant rien changer au service rendu.

Transfert des Résultats du Budget d'Assainissement au Profit de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, adjointe aux finances, rappelle que dans sa séance du 09 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'extension de compétences de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois notamment en matière d'assainissement.

Elle indique que le budget du service assainissement est soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L 2224-1 et L 2224-2 du CGCT. L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives à ce service dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers.

C'est pourquoi, il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe communal, qu'il s'agisse d'excédent ou de déficit, peuvent être transférés en tout ou en partie. Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes de l'EPCI et des communes concernées.

Elle précise qu'afin que la Communauté d'Agglomération puisse continuer à assurer un service

de qualité et poursuivre l'effort d'investissement, il convient de lui transférer la totalité des résultats d'investissement et de fonctionnement.

Entendu cet exposé et :

- VU les articles L 2224-1, L 2224-2, du code général des collectivités territoriales,
- VU le compte administratif 2009 du service assainissement,
- VU la délibération d'affectation des résultats 2009 du service assainissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité ;

- DECIDE de transférer les résultats du budget du service de l'assainissement constatés au 31/12/2009 à la Communauté d'Agglomération ;
- Résultat de fonctionnement de + 188 263.74 euros,
- Résultat d'investissement de + 17 054.27 euros.
- PRECISE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

ADMISSION EN NON VALEUR

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE fait part de l'impossibilité pour la Trésorerie de recouvrer certaines sommes relatives à des titres émis par la commune. En l'occurrence, il s'agit des titres émis à l'encontre de l'entreprise E.G. Construction, pour le non respect des délais, pénalités de retard, et nettoyage du chantier non réalisé, lors de la construction de la Maison des Loisirs et des Associations. La mise en liquidation judiciaire de l'entreprise ayant été prononcée, les sommes ne seront jamais recouvrées.

Elle propose d'admettre les montants suivants en non valeur :

Budget commune, exercice 2009 :

Titre n°227 : pénalités sur situation n° 5 : 3 148.67 euros
Titre n° 228 : pénalités de retard sur travaux, non participation aux réunions et défaut de nettoyage : 15 848.28 euros

Soit un total général de 18 996.95 euros

Le Conseil municipal, à l'unanimité, admet ces montants en non valeur.

Mise à Disposition de Services - Approbation des Conventions Cadres

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 5211-4-1 II, la possibilité pour un établissement public de coopération intercommunale de mettre à disposition d'une ou plusieurs communes membres tout ou partie de ses services pour l'exercice de leurs compétences, dès lors que cette mise à disposition présente un intérêt



dans le cadre de la bonne organisation des services.

Dans les mêmes conditions, les services d'une commune peuvent être pour partie ou en totalité, mis à disposition de l'établissement public intercommunal pour l'exercice de ses compétences.

Elle indique que, dans un souci de solidarité et de coopération intercommunale, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et ses membres souhaitent optimiser leurs moyens humains et matériels par la mise en commun de moyens.

Elle précise que cela se traduira par la conclusion d'une convention entre la communauté d'agglomération et la commune.

Les agents communaux mis à disposition seront placés sous l'autorité hiérarchique du président de la communauté d'agglomération lorsqu'ils exécutent des missions au profit de celle-ci. Inversement, les agents communautaires mis à disposition des communes seront placés sous l'autorité hiérarchique du maire dans le cadre de l'exécution des missions communales.

Les charges de matériel et de personnels seront remboursées par la collectivité bénéficiaire à la collectivité d'origine dans le respect des dispositions relatives à l'évaluation des charges transférées.

Exposés ces éléments, Madame le Maire propose d'approuver les conventions cadres de mise à disposition de services ou parties de services ci-annexées et de l'autoriser à signer les conventions qui pourraient être établies sur la base de ce cadre.

- Vu le Code Général de collectivités territoriales,
- Vu l'article L 5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt d'optimiser l'organisation des services et de favoriser la bonne gestion des compétences,

Entendu le présent exposé, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, avec 2 abstentions :

- D'APPROUVER les conventions cadres de mise à disposition de services,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les conventions particulières qui seront établies,
- DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Monsieur Philippe NEUVILLE et Madame Christelle SUAU demandent des précisions sur la gestion des personnels communaux transférés à la C2A.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE précise qu'aucun agent de la commune de Marssac n'a été transféré mais que, pour tous les agents qui consacreraient une partie de leur temps à des tâches touchant les domaines transférés, il y a eu évaluation du temps passé sur ces tâches. Dans ce cas il n'y a pas transfert d'agent à la C2A mais mise à disposition de la C2A

uniquement sur le temps estimé consacré aux compétences transférées.

Madame le Maire rappelle par ailleurs qu'aucun agent ne souhaitait être transféré ce qui a amené la municipalité à préférer, dans un premier temps, ces mises à disposition partielles.

Monsieur Jean-François VINCENT demande si la commune restera maîtresse de l'avancement des agents mis à disposition. Madame le Maire confirme que la commune reste décisionnaire en la matière.

Madame Christelle SUAU demande quelles sont les modalités retenues pour le remboursement des emprunts voirie transférés à la C2A. Madame Anne ROUMEGAS PORCHE indique que la municipalité n'a aucune certitude sur la procédure à ce jour. Elle indique que ce point fera partie des points abordés avec la C2A dans les semaines à venir.

Nomination de nouveaux délégués

Compte tenu de la démission de Madame Colette DURAND de son mandat de conseillère municipale, ainsi que de la démission de Monsieur Philippe NEUVILLE de la commission "Services-Social", Madame le maire indique qu'il est nécessaire de redéfinir la composition de la commission Services-Social - Solidarité - Handicap et du CCAS.

Elle rappelle la composition initiale de la commission qui était composée comme suit :

- Présidente : Lydie PICARONIE, 4^{ème} adjoint, représentant le Maire
- Services - social
Dominique FERRIÈRE - Cendrine GATUMEL - Philippe NEUVILLE
- Solidarité - handicap
Colette DURAND - Dominique FERRIÈRE - Anne ROUMEGAS PORCHE - Isabelle VILAS

Elle indique que, vu les candidatures de Mesdames Isabelle VILAS et Anne ROUMEGAS PORCHE à la commission services social, approuvées en conseil municipal du 12 avril dernier,

La commission est désormais composée comme suit :

- Présidente : Lydie PICARONIE, 4^{ème} adjoint, représentant le Maire
- Services - social
Dominique FERRIÈRE - Cendrine GATUMEL - Anne ROUMEGAS PORCHE - Isabelle VILAS
- Solidarité - handicap
Dominique FERRIÈRE - Anne ROUMEGAS PORCHE - Isabelle VILAS

Elle rappelle que la liste des délégués siégeant au CCAS était composée comme suit : Mesdames Colette DURAND, Dominique FERRIÈRE, Lydie PICARONIE et Isabelle VILAS.



Elle indique que, vu la candidature de Madame Véronique BOSCH, et avec accord de l'ensemble des élus, la liste des délégués titulaires au CCAS est désormais composée comme suit : Mesdames Véronique BOSCH, Dominique FERRIERE, Lydie PICARONIE et Isabelle VILAS.

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux en cours présentés par Monsieur Bruno DORÉ

1 - Travaux rue des Peyragues

Monsieur Bruno DORÉ rend compte de l'avancement du programme de travaux de mise en profil urbain de la rue des Peyragues. Il rappelle qu'une réunion publique a eu lieu le 06 juillet dernier au cours de laquelle une information détaillée a été apportée à la population sur les différentes phases de travaux, la collecte des ordures ménagères et les incidences sur la circulation : Madame le Maire indique que ce projet sera soutenu financièrement par le Conseil Général qui financera la couche de roulement finale et donnera une subvention complémentaire. Par contre, le Conseil Régional a indiqué qu'il ne donnera aucune subvention bien que le projet comporte la mise en place d'une piste cyclable en site propre tout le long de la voirie.

2 - Projet "Extension de la salle polyvalente"

Monsieur Bruno DORÉ indique que le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé et que 40 architectes ont été consultés. La réunion de la commission d'appel d'offres est programmée pour le 29 juillet et pré sélectionnera quatre candidats dont les dossiers seront évalués sur la qualité des références sur des équipements équivalents, sur le niveau de compréhension du projet et les orientations développement durable.

Ces quatre candidats seront invités dans un second temps à présenter une offre et seront reçus en entretien par les membres de la commission d'appel d'offres qui fera un choix définitif.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée au regard des critères suivants :

- valeur technique de l'offre : 60 %
- Montant de l'offre : 40 %

Monsieur Philippe NEUVILLE demande si les membres de la commission d'appel d'offres possèdent bien l'expertise nécessaire pour faire un choix éclairé. Monsieur Bruno DORÉ rappelle que la sélection s'appuie sur des critères clairement définis qui peuvent être appréciés par les membres de la commission au travers des dossiers présentés. Madame le Maire précise que la commission peut s'adjoindre des membres experts extérieurs, ce qui sera fait sur ce dossier.

3 - ZAC de Rieumas

Madame le maire rappelle que la ZAC de Rieumas est une zone située sur la commune de Marssac mais de compétence agglomération et qu'elle a vocation à devenir zone d'activité économique. Elle indique que le territoire de cette zone est actuellement située en zone N et AUXO sur le PLU c'est-à-dire en zone non urbanisable. Elle précise que, dans le cadre du dossier de réalisation qui est en cours, la commune doit maintenant entrer dans une procédure de modification du PLU pour ouvrir le périmètre de la zone à urbanisation et définir le règlement d'urbanisme qui s'y appliquera. Afin d'assister la commune dans cette procédure, la C2A financera un cabinet pour une mission d'accompagnement et prendra en charge la totalité des frais induits.

4 - ZAC du Bourdelas

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE indique que le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2009 sera présenté à l'approbation du conseil municipal en septembre. Elle précise qu'il reprendra une grande partie des éléments du dossier de réalisation que les élus ont approuvé en mars 2010. Monsieur Bruno DORE indique que la phase de pose de réseaux a débuté rue Eugénie de Guérin. Durée prévue : 2 mois. La construction du programme de maisons individuelles en PSLA et du programme de logements collectifs de Tarn Habitat devrait débuter courant septembre-octobre.

5 - Bus

Madame le Maire rappelle que, du fait des travaux sur la rocade, les bus scolaires qui desservent Bellevue ont eu de nombreux retards le matin, ce qui a pénalisé les élèves de Marssac qui se sont vus sanctionner par l'établissement. Anticipant les retards prévisibles du fait de la reprise des travaux d'ici la fin de l'année sur la rocade et du lancement du chantier des Peyragues à Marssac, elle a rencontré, avec Monsieur Jean-Michel BOUAT, vice président délégué aux transports urbains, Monsieur le Proviseur de Bellevue pour demander que l'heure de début des cours soit reculée. La demande a été acceptée par l'établissement, ce qui devrait améliorer les conditions de la rentrée. Elle indique par ailleurs qu'un questionnaire "transports scolaires" à l'attention des parents d'élèves de Marssac a été diffusé dans le Marssac Info de juin. Sur les 189 familles de Marssac concernées, seules 7 familles ont répondu.

6 - Mise en place de conteneurs enterrés place de la chapelle

Monsieur Gilbert ROCHE, délégué de la commune à la commission "Environnement, collecte et traitement des déchets" de la C2A fait le point sur les



travaux de mise en place de containers enterrés place de la chapelle. Il rappelle que les ouvriers ont mis à jour dans un premier temps les vestiges de deux sépultures, puis un peu plus loin les vestiges d'un escalier et des murs d'une crypte qui devait se situer sous l'ancienne chapelle. La Direction Régionale de l'Aménagement et de la Culture a aussitôt été alertée et un archéologue a guidé les travaux sur les lieux. Au final il a été décidé de maintenir l'installation des conteneurs enterrés mais ceux-ci ne sont plus qu'au nombre de deux et leur emplacement a été modifié. Un candélabre a dû être déplacé. La crypte a été recouverte d'un matériau qui doit permettre sa préservation en l'état s'il venait à être décidé plus tard de la remettre au jour.

7 - Affaires scolaires et périscolaires

Affaires scolaires

Madame Christelle SUAU souhaite connaître les critères sur lesquels se sont fondés les membres de la commission pour accepter ou refuser les demandes de dérogation pour la rentrée 2010. Madame Lydie PICARONIE, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, indique qu'il y a eu 5 demandes de dérogation remises en mairie qui ont été étudiées par la commission du 8 juin : 3 ont été acceptées et deux refusées car elles ne répondaient pas aux critères établis par la commission. Elle précise, sous couvert de la commission, que ces critères ne sont pas publics.

Madame Christelle SUAU rappelle que l'école primaire a fait une demande de création d'une bibliothèque scolaire. Elle souhaite connaître la suite donnée à ce projet. Madame Lydie PICARONIE, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, indique que l'école primaire dispose déjà d'une bibliothèque mais que ce local est jugé insuffisant par l'équipe des enseignants. Elle précise que Madame la directrice demande à pouvoir utiliser la salle de classe qui se libère du fait de la suppression d'un poste à la rentrée. Elle précise que mettre à disposition cette classe pour ce projet n'est pas neutre puisqu'en cas de réouverture d'une classe en primaire, la municipalité risque de se trouver en difficulté, plus aucune salle de classe n'étant disponible en primaire. La commission qu'elle préside va se réunir pour donner une réponse sur ce projet.

Madame le maire indique que d'une façon plus générale elle a demandé à Madame PICARONIE que les membres de sa commission mènent une réflexion pour que, quelle que soit la demande faite par l'école, les règles soient préalablement posées et claires pour tout le monde.

Chantier Loisirs Jeunes

Madame Lydie PICARONIE rappelle le principe

du "chantier loisirs jeunes". Cette action est encadrée par les animateurs du CLAE. Elle alterne une période où les jeunes s'investissent dans une activité au service de la collectivité et une période de loisirs. L'année dernière, avec l'aide de l'association " Atelier Occitan du bois " les jeunes avaient construit un abri bus en bois pour la commune de Lagrave. Cette année le chantier consiste à construire, toujours avec l'aide de l'Atelier Occitan du bois, 6 tables et bancs en bois qui seront installés dans la cour du centre de loisir de Marssac. La commune de Marssac finance l'achat du matériel. Le chantier de construction est en cours et un pot de clôture sera offert auquel seront invitées toutes les personnes impliquées dans la réalisation de ce chantier.

Les jeunes partiront ensuite une semaine dans les Landes avec des animateurs du CLAE.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 H.

En bref...

La boule marssacoise a maintenant son site internet. Vous pouvez nous rejoindre en tapant www.laboulemarssacoise.clubeo.com

Des nouvelles de nos vétérans qui se sont brillamment qualifiés pour les demi-finales de la coupe du Tarn. La prochaine rencontre se déroulera contre la " fanny St-juéry 2 ".

Notre assemblée générale aura lieu le 5 décembre à 10h30 . Toute personne intéressée pour la prochaine saison est priée de contacter le bureau : 05 81 40 45 25 ou 05 63 49 08 32.

Mélodie'nSol

Vous avez envie de chanter ? Rejoignez le groupe vocal de Marssac MELODIE'NSOL.

Nous recherchons des voix basses ! Chants variétés. Répétitions chaque jeudi de 20h à 22h (hors vacances scolaires).

Renseignements au 05.63.41.12.97



Un dimanche tout en musique

Le dimanche 3 octobre 2010 le **Club de l'Amitié et des Aînés** a accueilli "Les Amis de la Chanson" de Lisle sur Tarn qui nous ont présenté leur nouveau spectacle "Un voyage en Chansons"

Avec leurs costumes et leurs robes de princesses, ils ont interprété pour notre plus grand plaisir, les plus belles chansons françaises, des extraits de comédies musicales, d'opérettes et d'opéras célèbres... Plus de 150 personnes étaient venues applaudir ce magnifique



spectacle, plein de charme, de poésie et de talent.

La présidente : Nicole Roche

L'école de foot récompensée



L'école de football qui regroupe les enfants de 7 à 13 ans avait perdu le label qualité délivré il y a quelques années par la Fédération Française de Football. Mais depuis le mercredi 13 octobre elle a retrouvé, au grand bonheur de tous les membres du club, ce fameux label synonyme de qualité et de reconnaissance du travail bien fait. Comme a pu le souligner Raphaël Carrus, Président du district du Tarn de football lors de la remise du diplôme, l'école de

football des Rives du Tarn a su se remettre en cause pour retrouver ce label à force de sérieux, d'engagement et surtout de formation de ses éducateurs. En effet, l'attribution de ce label prend en compte des critères tels que le nombre de licenciés (185 jeunes à ce jour), d'éducateurs diplômés et leur comportement irréprochable, la qualité des entraînements et des plateaux organisés par l'école et enfin la promotion du football féminin...

Et il est vrai que l'école de football peut être fière de disposer dans ses rangs de jeunes filles de 7 ans pour les plus jeunes à 11 ans pour les plus âgées. Elles s'appellent Emma (elle vient de signer sa cinquième licence consécutive) ou Laura, Laetitia, Océane et encore Marie... Et sur le terrain, elles font preuve de réelles qualités techniques et physiques qui font qu'elles n'ont rien à envier aux garçons de leur âge. Bien au contraire. Ces jeunes filles sont également présentes dans l'encadrement des jeunes de l'école de football avec Gwenaëlle qui s'occupe de la catégorie des 13 ans.

Alors, si votre fille souhaite pratiquer son sport favori, n'hésitez plus et téléphonez à Pascal Bru, responsable de l'école de football au 06 07 73 87 24.



**Loto de l'école
MRSRDT**

**Samedi 27 novembre 2010 - 20h30
Salle municipale de Marsrac**

Le mode de garde des tout-petits

Pour certaines familles, trouver une solution de garde relève encore du parcours du combattant. Le débat actuel autour de la politique familiale souligne les difficultés de concilier, notamment pour les mères, vie professionnelle et vie familiale. L'accueil de la petite enfance apparaît alors comme un enjeu majeur. Une place toute particulière doit ainsi être faite à l'offre de différents modes de garde, afin de répondre aux attentes des parents.

Aujourd'hui, en France de nombreuses structures existent : les crèches (collectives, familiales, parentales), halte-garderie, RAM, garde à domicile...

La ville de Marssac offre de nombreuses opportunités de garde pour les tout-petits. Depuis 2006, la Maison de l'Enfance regroupe 2 associations : la crèche CHAPI CHAPO qui accueille 25 enfants

depuis septembre 2007 et le Relais d'Assistantes Maternelles RAM STRAM GRAM, animé par une éducatrice, qui est un lieu d'échanges, d'informations, de rencontres et de conseils entre assistantes maternelles, parents et enfants. A ce jour, 14 assistantes maternelles fréquentent le RAM, mais elles sont, au total 33 sur l'ensemble de Marssac.

En dépit des structures existantes, l'offre de garde reste encore insuffisante pour couvrir les besoins des familles, la liste d'attente à CHAPI CHAPO reste importante. Et la situation risque de s'aggraver, l'accueil des enfants de 2 ans dans les écoles maternelles n'est plus une priorité de l'Education Nationale. Le projet gouvernemental de création des Jardins d'éveil est en lui-même une menace même si de nombreux acteurs et professionnels sont défavorables à leur développement,

les jardins d'éveil ont le but non avoué de se substituer, à terme, aux premières années d'école maternelle. La France se prépare à demander aux communes de piloter et de financer ce type d'accueil.

La ville de Marssac doit rester attentive à cette situation et devra faire preuve de réactivité dans le cas où cet état de fait s'aggraverait.

L'enjeu est d'autant plus important qu'une étude récente de l'Unicef démontre que " la bonne qualité de l'accueil du jeune enfant améliore l'ensemble de ses potentialités, contribue à améliorer ses résultats scolaires et favorise l'égalité des chances".

Jean Banquet, Véronique Bosc, Cendrine Ladevie-Gatumel, Isabelle Nespoulous, Philippe Neuville, Christelle Suau, Isabelle Vilas, Jean François Vincent

Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Ecoute Infos Sclérose en Plaques	0800 854 976
Gendarmerie	17	Enfance et Partage	0800 05 12 34
Samu	15	Protection et Assistance aux Personnes Agées	
Pompier	18 d'un poste fixe et 112 d'un portable		0800 020 528
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Sida Info Service	0800 840 800
		SOS Amitié	05 63 54 20 20
Alcooliques Anonymes	05 63 35 66 17	SOSEnfants disparus	0810 012 014
Alzheimer Info	0811 112 112	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Cancer Info Service	0810 810 821	Tabac Info Service	0825 309 310
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Dons d'organes et de moelle osseuse		Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
	0800 20 22 24	Allo Enfance Maltraîtée	0800 559 557
Drogues info Service	0800 23 13 13		
Ecoute Alcool	0811 91 30 30		
Ecoute Cannabis	0811 91 20 20		
Ecoute Handicap Moteur	0800 500 597		



L'invitation trouvée dans les boîtes aux lettres était explicite " venez avec votre petite spécialité, bonne humeur et convivialité garanties".

Vendredi 3 septembre, vers 19

heures 15, 40 riverains de la rue des Trincades et du chemin de Bel-air se sont donc donné rendez-vous pour partager ensemble apéritifs copieux, plats et vins de nos régions françaises (Roussillon, Bretagne,

Repas de quartier aux Trincades : Ils s'étaient donné rendez-vous en septembre...

Normandie, Lorraine, sans oublier notre belle région Midi-Pyrénées).

Il y avait, aux dires de certains, beaucoup trop de mets... puisqu'aux 12 coups de minuit, les desserts n'étaient pas tous entamés !

Un dernier petit digestif ingurgité par les plus téméraires et chacun regagna son lit. Une soirée très réussie, à rééditer.

Domaine de Plaisance et Clos Provençal : c'était en juin...

A l'heure où les rayons de soleil s'attardaient encore un peu, nous nous sommes retrouvés le 26 juin pour le repas de quartier du Domaine de Plaisance et du Clos Provençal. Organisée avec simplicité et efficacité, cette soirée a commencé par un apéritif copieux avec un excellent kir, apéritifs variés, pizzas et spécialités dont ces dames ont le secret.

Une cinquantaine de personnes est, petit à petit, arrivée, chacun apportant sa contribution à ce buffet improvisé. Les échanges furent enrichissants et conviviaux. Nombreux sont ceux qui sont partis en manifestant le désir de faire encore mieux l'année prochaine.

C'est donc sous les lampions et après un petit cours de country que les convives se sont séparés avec la certitude d'avoir appris à mieux se connaître et d'avoir renforcé la communication entre et à l'intérieur



de ces deux quartiers étroitement liés. Merci à tous pour leur participation et à la Mairie pour son aide et sa présence à cette soirée.

Nous vous disons donc "A L'ANNEE PROCHAINE !".

VAQUI FORRA/BORRA QUALQUES MOTS EMPLEGATS
DINS LA LENGA NOSTRE (LO RUBI AICI)

PER AQUELIS QUE SEGUISAN ALBI, CASTRA E TOLOSA
SENS DUBLIDAR, LOS PICHONS VILAGOTS...
AICI, VERTAT LO RUBI O LA PALMA OVALA TEN FORÇA
PLAÇA CAL VESER LA " FUMADA " QU'ESCAPA DE JOS
LA MESCLADA LOS CRIDIS QUANT L'ENSAG VEN
D'ESTRE PLANTAT !
MANQUA PAS QUE LA TRANSFORMATION PER AVER
DOS PUNTS DE MAI.
PER AVER LA VICTORIA CAL/BANHAR/ LO MALHÒT,
CAL TABEN QUE L'EQUIPA SE BOLEGA, E PAS QU'UN
PAUC CAL QUE CADUN ANGESSA AL CARBON COMA
SE DITZ. SABER BOTAR DEFÒRA, PERSEGUIR LO QUE
SE VÒL ESCAPAR. LA PARTIDA ACABADA, ADREIT,
MALAISIT, RAPID, VIGOROS, SON TOTIS CANSATS,
MAS UROS SE SIAU VICTORIÒS. QUE VISCA LO
RUBI...

Voici pèle mêle quelques mots employés pour parler de
rugby en occitan

Pour ceux qui suivent les matchs d'Albi, Castres, le
Stade Toulousain sans pour autant oublier les petits villa-
ges...

Ici, c'est vrai le rugby tient une grande place. Rien qu'à
regarder la "fumée" qui s'échappe de dessous la mêlée,
les cris qui éclatent quand l'essai vient d'être marqué il
ne manque plus que les deux points de la transforma-
tion, mais pour gagner il faut mouiller le maillot, il faut
aussi que chacun aille au charbon.

La partie terminée, adroits, maladroits, rapides, vigou-
reux, sont tous épuisés, mais heureux s'ils sortent vain-
queurs.

Que vive le rugby.

Espace Harmonie organise un stage de Yoga

Samedi 6 novembre 2010 de 8h45 à 13h
Stage YOGA, Qi Gong et Relaxation

Une matinée pour mieux vivre et renouer avec notre
authenticité grâce au yoga et au Qi gong. Par la pratique
des postures, de la respiration et de la relaxation, nous
nous autoriserons une détente profonde et nous essaye-

rons de nous libérer de nos tensions. Par la pratique de
la méditation nous expérimentons le silence intérieur
conduisant à la paix de l'esprit et à la joie d'un sentiment
d'union entre nous-mêmes et le monde.

Renseignements et Inscriptions 06 20 11 20 07

ETAT CIVIL du 1er Janvier au 25 septembre 2010

NAISSANCES

FRAYSSE Emy	8 Janvier
DURAND Clément	06 février
AUDREN--MOALI Ivan	31 mars
AUDREN--MOALI Tomas	31 mars
ALCOUFFE Elise	2 avril
NESPOULOUS Chloé	26 avril
BESSIERE Hugo	6 mai
PONS Lénael	1 juillet
ESCORBIAC-SEGONNE Noé	2 juillet
MOING Maud	3 août
LAFON Tristan	8 septembre
BRUGIER Clara	12 septembre

MARIAGES

LASSERRE Thierry et ESCANDE	
Joëlle	13 février
LETOUT Johann et DE MEYER	
Valérie	20 mars
BLANC Tristan et PARAN Evelyne	
	24 juillet
SOULE Mike et MOUILLET Emilie	
	21 août
SONNEVILLE Sébastien et ARMEN-	
GAUD Emilie	4 septembre
FENOLL Stéphane et DAUBAN	
Géraldine	18 septembre
ANDRIEU Romain et SPREUX Claire	
	25 septembre

DÉCÈS

OUVRIER Jean	20 janvier
THEYRET Raymond	1 ^{er} février
OURSET Louis	9 mars
FABRE Bernard	24 avril
PRADEL Odette épouse GUITTON	
	24 avril
MEXÉ Jean	9 mai
SEGUI Lydia épouse BLANC	8 juin
TOURNIER Claude	10 juillet
CARREAU Huguette épouse LACAR-	
RIERE	31 juillet
AMIEL Suzanne épouse AUTARD	
	8 août
ANNENTO Alice épouse LOPEZ	
	1 ^{er} septembre

* Avec l'autorisation de parution des intéressés ou de leurs familles.



Concert de Noël : réservez votre soirée

Concert de Noël (gratuit)
Vendredi 10 décembre à 20h30
 Eglise de Marssac

Avec les chorales :
Mélodie'n Sol de Marssac
Les Croquenottes de Lagrave
Rayons de Soleil de St Juéry

Un verre de l'amitié sera offert par la municipalité
 à l'issue du concert.

Venez nombreux



De la pub pour le marché

Les commerçants du marché souhaitaient qu'une signalétique permanente soit mise en place pour dynamiser le marché. C'est chose faite. La municipalité a choisi l'installation d'un kakemono, mi-octobre, sur le candélabre de la place du Barry. Il est visible de l'ensemble des voies convergeant vers le carrefour. Espérons que cette signalétique amène de nouveaux clients pour les commerçants itinérants et par la même pour les commerçants du village.



Loto de Lous Baroudaires

L'association "LOUS BAROUAIRES" organise son loto annuel le **dimanche 21 novembre 2010 à 14h30** à la salle municipale de marssac. Loto "spécial gras" : Jambon, foie gras, poulette garnie, rosette, canard gras, chocolat, vin,

etc. Tout ce qu'il faut pour préparer les fêtes de fin d'année.

Venez nombreux à ce loto, car l'association a besoin de finances pour l'année 2011. Elle va fêter les 10 ans de MISS MARSSAC le 30 avril 2011, et vous réserve de belles surprises.



Repas des Aînés

**Samedi 15 Janvier 2011
à partir de 12h**

A l'occasion de la nouvelle année, la municipalité vous convie à participer au repas des aînés. Ce moment festif (repas et animation), pris entièrement en charge par la Mairie, s'adresse aux personnes de la commune de 70 ans (au

31/12/2010) et plus ainsi qu'à leur conjoint.

S'inscrire est obligatoire : vous pouvez le faire dès aujourd'hui au moyen du bulletin ci-dessous.

Bulletin d'Inscription

à compléter et retourner à la Mairie avant le 18/12/2010*

Monsieur

NOM ----- Prénom -----

Date de naissance -----

Madame

NOM ----- Prénom -----

Date de naissance -----

Adresse -----

Téléphone -----

* Nombre de places limitées par la capacité d'accueil de la salle polyvalente ; inscription par ordre d'arrivée des bulletins en Mairie.

* En cas de difficulté pour vous déplacer, merci de contacter la Mairie au 05.63.55.40.47

* Pas d'inscription par téléphone.

Je m'inscris au repas des aînés du 15 janvier 2011

Signature